



Bordeaux, le 12 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Point de situation de l'immeuble Le Signal à Soulac-sur-Mer

La situation de l'immeuble Le Signal situé sur la commune de Soulac-sur-Mer continue d'être très préoccupante. La distance entre la crête dunaire et l'immeuble a été mesurée entre 10 et 12 mètres lors des derniers relevés. Le recul étant estimé de 3 à 4 mètres par an, la probabilité d'un effondrement proche est donc très élevée.

Or, l'immeuble contient de l'amiante sous différentes formes, qui pourrait être libéré et dispersé s'il devait s'effondrer. Cet effondrement sur le domaine public maritime serait donc susceptible d'induire des risques graves sur la santé humaine et l'environnement. Il pourrait générer jusqu'à 12 000 tonnes de gravats et matériaux divers potentiellement pollués par l'amiante. Le coût de traitement de ces déchets s'élèveraient à environ 26M€ HT.

Il est donc indispensable de désamianter et dépolluer l'immeuble dans les meilleurs délais, avant sa potentielle chute. Pour permettre l'engagement de ces travaux, l'immeuble devra en premier lieu être protégé d'une évolution défavorable du risque à court terme.

Didier LALLEMENT, préfet de la Gironde a informé M. le maire de Soulac-sur-Mer de la nécessité de procéder au désamiantage de cet immeuble, en application de l'article L.2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les travaux se dérouleront selon les grandes phases suivantes :

- conforter temporairement le pied de dune par un apport de sable, avant le début de l'hiver 2018-2019, et renouveler cette opération si nécessaire,
- procéder aux travaux de désamiantage par une entreprise spécialisée ; le début des travaux pourrait intervenir fin 2018 - début 2019.

Si le maire ne prend pas les mesures demandées, le préfet de la Gironde se substituera en application de l'article L.2215-1 1° du CGCT et effectuera les travaux nécessaires au regard des risques identifiés.

Les co-propriétaires sont informés de cette décision.

Ces travaux de désamiantage constituent une première étape indispensable. Le coût des travaux sera pris en charge par l'État. Ils ne préjugent pas du devenir ultérieur de l'immeuble Le Signal, qui devra faire l'objet de discussions dans les prochains mois.